

Note Méthodologique : IFC Performance Standards

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Cadre de référence E&S pour projets soutenus par bailleurs, pensé pour la gouvernance et la performance démontrée.

- Intègre diligence raisonnable, hiérarchie d'atténuation et dialogue structuré (pas une « couche » documentaire).
- Langage commun entre HSE/SST, financier, juridique et opérations pour cadrer décisions et arbitrages.
- S'aligne avec ISO (ex. 14001), normes OIT et finance durable; approche progressive, fondée sur preuves et traçabilité.
- Favorise acceptabilité sociale des projets et résilience à long terme.

Point clé : Proportionnalité des efforts: allouer ~70% des ressources E&S aux 20% de risques les plus matériels et fixer des jalons semestriels d'efficacité.

Objectifs de la mission

- Traçabilité complète des risques matériels dans le PGES.
- Consultations parties prenantes planifiées et tenues ≥ 2 fois par phase clé.
- Indicateurs alignés sur 3 lignes de défense (opération, contrôle interne, audit).
- Mécanisme de réclamation opérationnel (délai cible de réponse: 30 jours).
- Revue de direction E&S au moins annuelle, avec décisions et moyens associés.

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic initial (pays/secteur/site), matrice de matérialité, cartographie des parties prenantes.
- Termes de référence des évaluations spécialisées, scénarios et justification éviter–réduire–compenser.
- PGES structuré (mesures, responsables, ressources, échéances), architecture documentaire et workflows de validation.
- Indicateurs E&S et tableaux de bord avec seuils d'alerte (3 lignes de défense).
- Plan d'engagement des parties prenantes et mécanisme de plaintes opérationnel.
- Fiches de risque, modes opératoires et planification des contrôles.
- Programme de suivi et d'audits (interne/tiers), rapports aux bailleurs et revues de direction.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Cadrage et matérialité E&S

- Entretiens, revue documentaire, analyse pays/secteur/site; identification des enjeux matériels.
- Livrables: diagnostic rapide, matrice de matérialité, cartographie des parties prenantes.
- Ancrage sur données vérifiables (incidents passés, exigences bailleurs, contexte réglementaire).

Étape 2 — Évaluations spécialisées et atténuation

- Approfondissement des sujets critiques (biodiversité, eau, bruit, travail, sécurité communautaire).
- Livrables: ToR des études, campagnes de mesures, arbitrages coût/efficacité, hiérarchie éviter–réduire–compenser.
- Documenter écarts résiduels et critères de décision au-delà de la simple conformité réglementaire.

Étape 3 — PGES et gouvernance

- Structuration du PGES (mesures, responsables, ressources, échéances) et architecture documentaire.
- Livrables: workflows de validation, indicateurs clés, registres, mécanismes d’escalade.
- Vigilance: imputabilité forte pour éviter l’empilement de tâches non tenues.

Étape 4 — Parties prenantes et mécanisme de plaintes

- Stratégie d’engagement segmentée, plan de consultation, mécanisme de plaintes (critères d’admissibilité).
- Livrables: réunions publiques, canaux multi-soutports, tableau de bord des plaintes avec délais cibles.
- Traçabilité: comptes rendus horodatés et accessibles; la consultation nourrit les arbitrages.

Étape 5 — Suivi, audits et amélioration

- Définir indicateurs, seuils d’alerte, plans d’audit interne/tiers; campagnes de suivi.
- Livrables: rapports aux bailleurs, revue de direction annuelle, plans d’actions correctives.
- Boucle d’amélioration: points de décision périodiques, critères d’escalade, capitalisation des incidents/quasi-accidents.

Planning / durée / jalons

Jalon	Échéance indicative	Résultat attendu
Matrice de matérialité validée	60–90 jours	Validation en comité projet; périmètre et enjeux matériels cadrés
Consultations parties prenantes	≥ 2 fois par phase clé	Comptes rendus horodatés; retours intégrés aux arbitrages
PGES formalisé	3–4 mois	Mesures, responsables, ressources et échéances actés
Mécanisme de plaintes opérationnel	Avant tout chantier majeur	Process accessible; délais de réponse cibles de 30 jours
Indicateurs robustes déployés	Sous 6 mois	Tableau de bord, seuils d’alerte, responsabilités
Audits & revue de direction	Cycle 12 mois / annuel	Programme d’audit et revue E&S annuelle avec décisions tracées

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Client

- Fournir données, documents, incidents passés et exigences des bailleurs; participer aux entretiens.
- Valider matérialité, périmètre et décisions de gouvernance en comité projet.
- Mettre en œuvre le PGES, tenir registres et assurer le reporting aux bailleurs.
- Conduire les consultations et opérer le mécanisme de plaintes dans les délais cibles.
- Planifier audits et tenir la revue de direction annuelle.

Consultant

- Réaliser le diagnostic initial, la matrice de matérialité et la cartographie des parties prenantes.
- Cadrer les évaluations: ToR, hypothèses, arbitrages coût/efficacité et hiérarchie d'atténuation.
- Structurer le PGES, l'architecture documentaire, les workflows et les indicateurs clés.
- Élaborer la stratégie d'engagement et le mécanisme de plaintes; outiller le suivi.
- Définir indicateurs, seuils d'alerte, plans d'audit; former et accompagner l'appropriation par les équipes.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Systèmes de management existants (ISO...) et études d'impact disponibles.
- Incidents passés, exigences des bailleurs et cadre réglementaire local.
- Cartographie des parties prenantes, segmentation et canaux de dialogue.
- Baselines et données techniques (eau, biodiversité, bruit, émissions); résultats de campagnes de mesures.
- Indicateurs/registre HSE-SST, tableaux de bord, audits antérieurs.
- Ressources internes et responsables pressentis pour porter les mesures du PGES.
- Informations sur chaîne d'approvisionnement à risque et clauses contractuelles vérifiables.

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Validation de la matrice de matérialité sous 60–90 jours en comité projet.
- Revue de direction E&S au moins annuelle; décisions tracées et moyens alloués.
- Programme d'audit sur cycle de 12 mois; gouvernance en 3 lignes de défense.
- Consultations ≥ 2 fois par phase clé avec comptes rendus horodatés et accessibles.
- Mécanisme de réclamation opérationnel (délai cible 30 jours), critères d'admissibilité et escalade.
- Justification documentée de la hiérarchie d'atténuation et gestion des écarts résiduels.
- Revue trimestrielle des risques matériels; tableaux de bord avec seuils d'alerte et points de décision périodiques.